

POLE EDUCATION COHESION SOCIALE

Note sur le retour à la semaine de quatre jours scolaires

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, a pour objet principal de faciliter les modalités de déroger à la réforme des rythmes qui fixait à 4,5 le nombre de jour scolaires. Ainsi ce décret a relancé la réflexion autour des rythmes scolaires et du nombre de jours de classe par semaine.

A Saint Jean de Védas, la réflexion a tout d'abord commencé par la consultation. Ainsi parents d'élèves et enseignants furent sondés à l'automne 2017. Il faut noter une participation massive ainsi qu'un résultat sans équivoque pour le retour à quatre jours scolaires :

- 73 % pour les parents.
- 90% pour les enseignants.

La municipalité a alors initié un processus de concertation invitant les représentants des parents d'élèves, les enseignants et des associations védasiennes à y participer. Tous ces acteurs éducatifs se sont donc retrouvés pour trois temps de travail, échelonnés de décembre à mars, afin de définir consensuellement une journée scolaire type dès la rentrée de septembre 2018. Il faut noter une assiduité remarquable des participants qui permet d'être serein sur l'adhésion générale au schéma retenu.

Chacune de ces réunions avait son propre ordre du jour, avec des points précis à entériner.

Ainsi, à leur première rencontre, les acteurs ont tout d'abord convenu d'un principe général plaçant l'intérêt de l'enfant comme cadre de la réflexion globale sur le retour à quatre jours scolaires. La pause méridienne quant à elle a été confortée comme un temps important de la journée durant lequel les enfants doivent tout à la fois pouvoir se détendre et bénéficier d'un encadrement et d'activités de qualité. Dans cette logique et face à l'augmentation des effectifs, l'ensemble des participants s'est prononcé pour la mise en place d'un deuxième service de restauration en maternelle, ce qui permet d'assurer une prise de repas dans des conditions optimales ainsi qu'un plus grand respect du rythme de l'enfant. Enfin cette première réunion a permis de statuer sur le maintien de la qualité des temps d'accueil du soir et le maintien des garderies gratuites le midi.

La deuxième réunion a permis quant à elle de définir dans un premier temps une pause méridienne de deux heures en maternelle et en élémentaire. Ceci fait le schéma horaire de la journée a pu être validé comme suit :

Journée type dans les écoles maternelles														
Périscolaire		Matinée scolaire			Pause méridienne			A-midi scolaire		Périscolaire		Périscolaire =		4:40
Début	Fin	Accueil	Début	Fin	Début	Fin	Accueil	Début	Fin	Début	Fin	Scolaire =		6:20
7:30	8:20	00:10	8:30	11:30	11:30	13:20	00:10	13:30	16:30	16:30	18:30	dont		
0:50			3:00		1:50			3:00		2:00		Enseignement =		6:00

Journée type dans les écoles élémentaires													
Périscolaire		Matinée scolaire			Pause méridienne			A-midi scolaire		Périscolaire		Périscolaire =	4:40
Début	Fin	Accueil	Début	Fin	Début	Fin	Accueil	Début	Fin	Début	Fin	Scolaire =	6:20
7:30	8:20	00:10	8:30	11:45	11:45	13:35	00:10	13:45	16:30	16:30	18:30	dont	
0:50			3:15		1:50			2:45		2:00		Enseignement =	6:00

De même au cours de ce temps de travail ont été validées, une pause de 20 minutes à la fin de la journée scolaire avant toute activité et des études réaménagées comme suit :

- Pour les CP et CE1, le temps est passé de 1 heure à 30 minutes maximum afin d'être plus en cohérence avec la réalité des besoins. De plus afin d'assurer la grande souplesse au dispositif, il a été entendu que se seront les animateurs qui assureront ces études.
- Pour les CE2, CM1 et CM2, les enseignants continueront d'assurer ces études, mais le temps a été descendu à 45 minutes au lieu d'une heure, toujours dans le souci du bien être de l'enfant.

La troisième et dernière réunion était surtout le lieu de précision et d'affinage des décisions précédentes et des modes opératoires :

- Sur chaque école maternelle sera organisé un temps de travail entre les responsables ALP et les directeurs d'école afin de convenir d'une organisation optimale pour le départ des élèves qui prendront le repas à la cantine.
- Les garderies de la pause méridienne seront maintenues comme ceci fut décidé lors de la première réunion. Les horaires seront les suivants :
 - En maternelle : de 11:30 à 12:15
 - En élémentaire : de 11:45 à 12:15
- Les études pour les CP et les CE1 seront assurées par des animateurs qualifiés, comme décidé lors de la réunion précédente. Cependant une mention particulière est ajoutée, concernant les enfants présentant éventuellement des difficultés manifestes. Ces derniers seront pris en charge par les enseignants qui assureront les études des CE2, CM1 et CM2.
- En amont, un travail conjoint entre la municipalité et les enseignants permettra de définir objectivement les modalités de proposition. C'est à la municipalité que reviendra, in fine, la décision de réorienter les enfants sur les temps d'étude. Afin d'évaluer ces nouvelles mesures, rendez-vous est pris à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2018/2019.
- La distribution de fruits, dans le cadre du dispositif « un fruit pour la récré » durant la récréation de l'après-midi a été validée. La municipalité assurera, l'intendance, le financement, et la mise à disposition. Les enseignants assureront la distribution des fruits ainsi que l'élaboration d'un projet en lien avec le cahier des charges du dispositif afin d'assurer l'aide au financement. Bien entendu les services municipaux pourront être sollicités afin d'assister les équipes éducatives dans la

Note sur le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

24 mai 2018

Page 2 sur 3

rédaction de ce projet. Ici aussi rendez-vous est pris, mais à la fin de l'année scolaire, afin d'évaluer la distribution de fruits durant la récréation de l'après-midi.

Forts de ces temps de travail, les conseils d'écoles ont pu valider les décisions en toute sérénité. Le processus de modification des rythmes scolaires pour Saint Jean de Védas s'est donc déroulé dans la concertation, tout en respectant les directives de l'éducation nationale. Tous les documents officiels lui ont été transmis. A l'heure actuelle, le processus de validation officiel est en cours avec un avis favorable du Directeur académique des services de l'éducation nationale et dans l'attente de la décision finale du conseil départemental de l'éducation nationale.

Le retour à la semaine de quatre jours peut donc continuer de se préparer au sein des services municipaux afin d'être effectif dès la rentrée de septembre 2018.